



RÉPONDRE AUX URGENCES SOCIALES : LES PROPOSITIONS DE LA CGT

RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE, F. BAYROU

DOSSIER | CGT

08/01/2025



La CGT alerte depuis des mois. La situation traversée par notre pays est grave d'un point de vue économique, social, démocratique et environnemental. La politique de l'offre est un naufrage, les licenciements se multiplient. Alors qu'elle recensait 130 plans de licenciements à la fin du mois de mai, la CGT en dénombre désormais plus de 300 concernant au moins 200 000 salarié-es, sachant qu'il ne s'agit que d'un recensement partiel.

Nos services publics sont à bout et les fonctionnaires n'en peuvent plus d'être stigmatisés et de devoir faire toujours plus avec moins. Ils et elles l'ont exprimé très fortement lors de la forte journée de grève du 5 décembre dernier. Des millions travailleuses et travailleurs peinent toujours à boucler leurs fins de mois et le pouvoir d'achat des salariés n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2012. La réforme des retraites pénalise d'ores et déjà des millions de seniors qui doivent travailler plus longtemps alors qu'ils et elles sont les premiers à être licenciés par les entreprises et que leurs allocations chômage vont être réduites. Alors que le chômage va fortement augmenter, l'application de la loi dite plein emploi au 1er janvier 2025 est d'autant plus scandaleuse et risque de plonger des millions d'allocataires du RSA dans la précarité. La CGT exige que les 15h d'activité obligatoire et les sanctions ne rentrent pas en vigueur.

La situation dans nos départements, régions et communautés d'Outre-Mer est explosive. Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido et 1/3 des foyers sont encore privés d'électricité. La rupture du processus de Nouméa par les précédents gouvernements Macron a créé le chaos en Nouvelle Calédonie et l'économie est à terre. La vie est toujours aussi chère aux Antilles avec une petite oligarchie qui contrôle les réseaux d'importation et de grande distribution et accapare les richesses et le protocole d'accord n'a rien réglé.

La CGT est inquiète de la grave crise démocratique traversée par le pays. Les travailleuses et les travailleurs ont été très nombreux et nombreuses à voter lors des élections législatives pour exprimer leurs demandes de changement et s'opposer à l'extrême droite. Leur vote doit être entendu. La CGT dénonce les tentatives et discours visant à faire des immigrés des boucs émissaires, les travailleurs et les travailleuses sans papier doivent être régularisés. Au-delà, les libertés doivent être confortées à commencer par les libertés syndicales et la liberté et l'indépendance de la presse.

La CGT appelle le gouvernement à prendre la mesure de la gravité de la situation et de l'ampleur des urgences sociales et à changer de politique économique et sociale et de méthode démocratique.

1.

**DES MESURES
D'URGENCE
POUR MAYOTTE,
LA NOUVELLE
CALEDONIE ET
LES ANTILLES**

La CGT, en lien avec la CGT Mayotte, demande que les mesures d'aide soient apportées à toutes les personnes résidant dans le département, **quelle que soit leur situation administrative.**

Le projet de loi en préparation doit être l'occasion de reconstruire Mayotte sur d'autres bases que le régime de sous droits qui prévaut depuis des années. Une conférence sociale sur la restructuration de Mayotte doit être organisée en urgence avec l'ensemble des acteurs sociaux mahorais-es. Comme le demandent l'ensemble des organisations syndicales de Mayotte, **il faut aligner le droit sur celui des autres départements français, à commencer par le SMIC, scandaleusement maintenu à 75 % du SMIC national.** La CGT demande notamment :

- Le blocage immédiat des prix en les alignant sur ceux de la métropole
- **Activité partielle maintenant les salaires sans perte de revenu net ;**
- **Prolongation de tous les droits sociaux jusque fin 2026** (en suivant les deux années annoncées pour la reconstruction) : ASS, ARE, ATI et droits CAF, RSA ou allocations familiales ;
- **Fin du visa territorial empêchant de faire venir en métropole les migrant-es**, que la France peut largement accueillir ;
- **Rétablir et améliorer les services publics ;**
- **Engagement d'un plan d'urgence de reconstruction de logements** sans assouplissement des règles de construction notamment pour les logements sociaux.

En lien avec son organisation sœur en Kanaky, l'USTKE, la CGT demande la relance d'un processus politique en Nouvelle Calédonie pour respecter le droit à l'autodétermination du peuple kanak et les résolutions de l'ONU. Des mesures sociales et économiques doivent être négociées avec les organisations syndicales pour permettre la reconstruction de l'île et faire baisser le coût de la vie.

Aux Antilles, la contestation continue contre la vie chère puisque les revendications des salariés n'ont pas été entendues par le patronat localement. Les grandes fortunes aux Antilles continuent de prospérer et de profiter de cette situation sociale. Il est urgent d'ouvrir des négociations dans les entreprises, les administrations et les branches pour augmenter les salaires, en les indexant notamment sur l'inflation. Il faut aussi que le gouvernement intervienne pour contrôler les prix de première nécessité.

2.

UN BUDGET QUI
RENFORCE NOS
SERVICES PUBLICS ET
NOTRE **SÉCURITÉ**
SOCIALE
ET FINANCE LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

la
cgjt

La CGT a combattu la violence du PLF et du PLFSS du précédent gouvernement et demande que les mesures pesant sur les travailleuses et les travailleurs soient abandonnées. Elles sont injustes socialement et entraîneraient un fort effet récessif avec la baisse de la consommation et de l'investissement, notamment des collectivités territoriales. Les travailleurs et les travailleuses ont déjà payé et subissent depuis 7 ans des mesures régressives (réformes de l'assurance chômage, des retraites, ordonnances travail, austérité dans les services publics...). L'augmentation du déficit est issue de la politique de cadeaux fiscaux et sociaux distribués depuis 7 ans aux plus riches et aux plus grandes entreprises, le rétablissement de l'équilibre budgétaire doit donc être assuré par une politique de justice fiscale et sociale.

La CGT se félicite que la mobilisation des retraité-es ait permis d'obtenir la **revalorisation des pensions de 2,2% au 1er janvier 2025** et demande l'abandon des autres mesures régressives prévues dans le projet de budget 2025, dont :

- La suppression de 4000 emplois dans l'éducation nationale ;
- Les 5 milliards d'économies imposées aux collectivités territoriales ;
- Les 3 jours de carence pour les fonctionnaires malades et le projet de réduction de 100 à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie ;
- Le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2024 et en 2025 et l'abandon de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), alors que leurs salaires ont baissé de plus de 18% depuis 2010 ;
- La hausse du ticket modérateur (TM) de 30 à 40% en 2025, qui entrainerait de fait une nouvelle hausse des cotisations de complémentaires santé, qui peserait partiellement sur la majorité des travailleurs et travailleuses salarié-es et entièrement sur les retraités et les non-salarié-es ou salarié-es précaires. Les 2,7 millions de personnes les plus pauvres, sans complémentaire, seraient les plus pénalisés ;
- La modification du calcul des Indemnités Journalières qui seraient calculées sur la rémunération ne dépassant pas l'équivalent de 1.4 SMIC au lieu de 1.8 SMIC comme aujourd'hui. Cette mesure aurait un impact fort sur les travailleurs et travailleuses non couvert-es par des accords de prévoyance, notamment les salarié-es des petites entreprises, l'ensemble des travailleurs et travailleuses indépendant-es, en contrats courts, intermittents du spectacle ou intérimaires. Elle ferait aussi augmenter le coût des contrats de prévoyance.

RAPPEL DES PRINCIPALES PROPOSITIONS CGT SUR LE PLF et sur le PLFSS

Sur le PLFSS :

- **Augmentation d'au moins 6% de l'ONDAM** pour couvrir les besoins de financement du secteur hospitalier et de la dépendance :
- Initialement, les dépenses de santé 2025 (ONDAM) sont annoncées en hausse de 2.8% soit un niveau insuffisant par rapport aux demandes du secteur hospitalier (6%) et insuffisant par rapport au sous financement du secteur hospitalier (2

milliards d'euros de déficit pour les hôpitaux publics). Au-delà de ces mesures d'urgence, un plan pluriannuel de financement de l'hôpital et de la perte d'autonomie est nécessaire.

- La CGT rappelle **son opposition aux exonérations de cotisation sociales qui atteignent un montant record**, grèvent les comptes de la sécurité sociale et tirent les salaires vers le bas. La CGT demande qu'un processus de sortie de ces exonérations soit mis en place.
- **Point de vigilance sur l'article 24 en matière de santé au travail** – Sur la transposition de l'ANI 2023, la CGT exige le respect de la décision de la Cour de cassation sur la faute Inexcusable et sur le calcul/montant des rentes, dans le respect de la décision de la Cour de cassation de janvier 2023. Conformément aux décisions de l'ANI, le montant des rentes doit être augmenté.

Sur le PLF :

- **Investir massivement dans nos services publics et nos infrastructures** pour préparer l'avenir et réussir les transitions et la transformation de nos modes de productions imposées par l'urgence climatique. Nos écoles, nos universités, nos organismes de recherche, nos infrastructures ont besoin d'investissements massifs !
- **Une vraie politique de revalorisation de la fonction publique** : Notre fonction publique souffre aujourd'hui d'un profond déficit d'attractivité avec de plus en plus de postes non pourvus et des agents qui, malgré leur attachement à leurs missions, quittent la fonction publique pour aller exercer dans le privé. En cause : la faiblesse des salaires et la négation des qualifications mais aussi le fossé entre les missions et les moyens pour les remplir avec le new public management désormais imposé dans la fonction publique au mépris du sens des missions. Il y a urgence à inverser la tendance en commençant par revaloriser les salaires des fonctionnaires qui ont baissé de plus de 18% depuis 2010 et par rétablir la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (*coût : moins de 190 millions d'euros*).
- **L'augmentation de 4 points de cotisation à la CNRACL doit être intégralement compensée par l'Etat.**
- **Mettre en place une réforme fiscale qui permettrait plus de justice fiscale avec notamment :**
 - Le rétablissement des impôts pour les entreprises (impôt sur les sociétés et CVAE), et la modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises en matière sociale et environnementale ;
 - Une taxation dissuasive des dividendes et des rachats d'actions ;
 - Créer une taxe sur les transactions financières ;
 - Le rétablissement de l'impôt sur la fortune ;
 - Une meilleure progressivité de l'impôt sur le revenu ;
 - La baisse de la TVA sur les produits de 1ère nécessité ;

- Renforcer et élargir la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour inciter à la transition écologique ;
- Construire le financement des collectivités locales autour d'un panier d'impôts.
- **La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale** (90 milliards annuels) par l'embauche d'inspecteurs des finances ;
- **Le ciblage, l'évolution, le redéploiement et la conditionnalité des 175 milliards d'aides publiques** annuelles aux entreprises : mise en place d'une commission nationale de suivi des aides publiques et d'un avis conforme pour les CSE.
- **L'élargissement de la taxe sur les activités polluantes** pour inciter à la transition écologique.

Recettes possibles

+20 milliards d'euros dès la 1^{ère} année en conditionnant les aides publiques avec un impôt sur les sociétés modulé en fonction des politiques menées par les entreprises en matière d'emploi, de salaires, de lutte contre les inégalités, contre les discriminations et pour l'environnement

+12 milliards d'euros en augmentant la progressivité de l'impôt sur le revenu

+ 2,2 milliards d'euros par la suppression de la flat tax (ou prélèvement forfaitaire unique) sur les revenus du capital

+1 milliard d'euros avec la création d'une taxe sur le rachat d'actions à 1%

+ 8 milliards d'euros avec la création d'une taxe sur les superprofits des grandes entreprises

+ 2 milliards d'euros en réformant la fiscalité sur les successions et donations

+ 8 milliards d'euros en établissant un impôt sur la fortune à l'assiette élargie et au barème progressif

3.

DES MESURES
D'URGENCE POUR
**L'EMPLOI ET
L'INDUSTRIE**

La CGT demande l'organisation d'une réunion immédiate présidée par le Premier Ministre pour adopter des mesures à la hauteur de la gravité de la situation économique et industrielle. La CGT propose notamment :

a. Un moratoire sur les licenciements

La CGT propose la mise en place d'un moratoire sur les licenciements pour sauvegarder les emplois et l'industrie.

- **Renforcer la loi Florange** qui impose actuellement la recherche d'un repreneur aux entreprises de plus de 1000 salarié-es mais ne prévoit aucune obligation de cession pour l'entreprise.

Concrètement, il s'agit de :

- Baisser le seuil d'application de la loi pour couvrir l'ensemble des entreprises de plus de 50 salarié-e ;
 - Prévoir l'obligation pour l'employeur d'informer BPI France de la cession et permettre aux représentants du personnel de saisir la BPI pour qu'elle puisse participer au projet de reprise. En contrepartie la BPI s'engagera à étudier les dossiers et à répondre de façon motivée aux suites qu'elle entend donner aux propositions des syndicats et du personnel ;
 - Interdire toute réduction d'effectif pendant toute la durée du processus. Pour les employeurs qui n'ont pas la trésorerie pour assurer le règlement des salaires sur la période, le CSE doit pouvoir faire appel au chômage partiel sans perte de salaire pour les salarié-es. Le dispositif d'APLD doit donc être renouvelé et conditionné à un accord majoritaire, à des engagements sur le maintien des effectifs et à l'absence de versement de dividendes ;
 - Prévoir la possibilité pour le CSE de saisir le tribunal de commerce si l'entreprise n'accomplit pas sérieusement la recherche de repreneur, avec la création d'un pouvoir d'injonction sous astreinte pour le tribunal de commerce et la possibilité d'exiger le remboursement des aides publiques sur 5 ans ;
 - Renforcer les sanctions en cas de fermeture avec l'obligation de remboursement des aides publiques perçues les 5 années précédentes (contre 2 actuellement) et l'augmentation du montant des dépenses affectées à la revitalisation du territoire qui passeraient de 2 à 4 SMIC par salarié ;
- **Mettre en place un avis conforme du CSE sur le PSE** ou à défaut refuser l'homologation ou la validation des PSE des entreprises qui distribuent des dividendes ;
 - **Rendre obligatoire l'information aux IRP sur les aides publiques** reçues par l'entreprise avec un avis conforme du CSE

b. Un Etat stratégique pour le maintien et la relocalisation des outils et emplois industriels

Face à la vague de désindustrialisation en cours, l'Etat - avec les collectivités territoriales - doit se positionner en garant de l'avenir de notre patrimoine industriel et utiliser tous les leviers à sa disposition à chaque fois qu'un outil industriel est menacé de disparition :

- Entrée au capital en imposant la présence de représentants de l'Etat et des salariés dans les conseils d'administration ;
 - Prémption des terrains et des lieux et outils de production ;
 - Nationalisation, à commencer par Vencorex ;
 - Intervention pour que les grands groupes prennent leurs responsabilités et réinternalisent les activités industrielles menacées.

c. Organisation d'assises nationales de l'industrie

A moyen terme, il y a nécessité à organiser des assises nationales de l'industrie pour se doter d'une véritable politique et stratégie industrielle et mettre en chantier une grande loi pour la relocalisation et la transformation environnementale de l'appareil productif.

- Adoption d'un plan pluriannuel de financement des infrastructures ferroviaires ;
- Fret ferroviaire : le démantèlement de fret SNCF malheureusement effectif depuis le 1er janvier 2025 va empêcher les filiales issues de la SNCF de candidater sur de nombreux lots qui risquent même d'ailleurs de rester vacants ce qui fera encore baisser le fret ferroviaire avec un impact catastrophique pour l'environnement. Le gouvernement doit intervenir immédiatement auprès de la commissaire européenne pour permettre aux filiales issues de la SNCF de pouvoir candidater sur l'ensemble des lots.

d. Mettre en place un juste prix de l'énergie

La CGT demande que les prix de l'énergie sortent du marché et à ce que des tarifs réglementés soient rétablis sur la base des coûts de production et du financement des investissements nécessaires pour la décarbonation.

e. Logement :

Mise en place d'une prolongation pluriannuelle pour :

- Un plan de construction de 500 000 logements par an dont 200 000 logements sociaux ;
- Un plan de réhabilitation des logements existants en commençant par les passoires thermiques.

4.

ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales, exige l'abrogation de la réforme 2023, qui n'a jamais été votée à l'Assemblée nationale et que la très grande majorité des Françaises et Français continuent de rejeter très largement. Pour financer la suppression des mesures d'âges, la CGT demande la mise en place d'une conférence de financement associant gouvernement, parlementaires et acteurs sociaux. L'application de la réforme doit être stoppée immédiatement et in fine, le parlement ou les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir trancher via un referendum.

L'abrogation des mesures d'âge exigerait 3 milliards d'euros de financement en 2025 et 16 milliards à horizon 2030. Il est possible d'augmenter les recettes immédiatement en faisant appel à plusieurs ressources (annuelles) :

- 2,2 Md€ en mettant à contribution l'intéressement et la participation ;
- 5 Md€ par une augmentation de 0,5 point de la cotisation patronale ;
- 5,8 Md€ par la création d'une contribution technique temporaire pour l'égalité Femmes-Hommes, dont la disparition serait programmée après l'atteinte de l'égalité des salaires ;
- 6,4 en doublant à terme le forfait social sur l'épargne retraite ;
- 24 Md€ en soumettant les revenus financiers à cotisations sociales.

Soit plus de 40 Md€ dont la majeure partie peut être mobilisée dès 2025

Améliorer les départs anticipés pour cause de pénibilité et les droits des femmes, notamment via les droits conjugaux et familiaux est une nécessité mais ne peut être une modification cosmétique d'une réforme injuste et non démocratique, sachant que la réforme de 2023 pénalise justement d'abord les femmes et celles et ceux qui exercent les métiers les plus pénibles.

5.

AUGMENTER LES
SALAIRES

la
cgt

Depuis janvier 2020, des pertes de pouvoir d'achat importantes apparaissent pour tous les salarié-es.

Pour pallier les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation, à la compression et au tassement de tous les salaires, la CGT propose la remise en place urgente d'une échelle mobile des salaires c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie. Cette mesure indispensable existe en Belgique et au Luxembourg, deux pays de l'Union Européenne. Elle est en outre plébiscitée par les professions intermédiaires et les cadres qui sont généralement renvoyé-es à des augmentations individuelles de salaire qui ne leur permettent pas de maintenir leur pouvoir d'achat.

Elle serait de nature à régler la délicate question des branches débutants leurs classifications sous le smic (au 1er novembre, 86 branches professionnelles concernant plus de 4 millions de salariés ont au moins un coefficient en-dessous du SMIC).

Si l'on prend simplement l'exemple du Smic, lorsqu'il est déflaté par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'Insee pour Eurostat plutôt que par l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac. **Il apparaît que les salarié-es au SMIC ont perdu plus de 3 points de pouvoir d'achat sur les quatre dernières années quand l'évolution du salaire minimum est comparée à celle de l'IPCH.**

Concrètement, pour un-e travailleur-se rémunéré-e au salaire minimum, la perte de 3 points de pouvoir d'achat depuis début 2020 se traduit par une perte, en 2024, de 49 euros de pouvoir d'achat par mois, soit 588 euros par an. Ces chiffres démontrent l'urgence d'améliorer le dispositif légal d'indexation du SMIC.

La CGT propose d'utiliser comme référence pour l'indexation du SMIC l'IPCH plutôt que l'IPC hors tabac, l'IPCH étant à la fois mieux reconnu internationalement et plus proche de la réalité des dépenses des ménages. De ce fait, nous constatons que les salarié-es au SMIC perdent lorsque celui-ci est indexé sur l'IPC hors tabac plutôt que sur l'IPCH : Même si l'écart semble faible annuellement entre l'IPC hors tabac de l'Insee et l'IPCH d'Eurostat, cela représente des sommes considérables au fil du temps. Le choix de l'indice de référence pour l'indexation du SMIC, ainsi que pour les comparatifs sur le niveau d'inflation dans les branches professionnelles comme dans les entreprises est donc un réel enjeu pour que les salarié-es puissent vivre de leur travail.

Sur l'exemple du Smic, s'il avait été indexé sur l'IPCH plutôt que sur l'IPC hors tabac dès juillet 2005, le Smic serait à 1903,73 euros brut en septembre 2024 contre 1766,92 euros actuellement. **En cumulé depuis juillet 2005, cela représente une perte financière de l'ordre de 9300 euros pour les salarié-es rémunéré-es au niveau du salaire minimum, soit 465 euros en moyenne par an.**

Par ailleurs, la CGT propose que la revalorisation automatique du Smic intervienne dès lors que l'inflation atteint 1% (au lieu de 2% actuellement).

Il faut porter au 1er janvier 2025 le SMIC à 2000€ brut pour un temps plein (le Smic Français est seulement le 6ème d'Europe). Cette augmentation du SMIC doit s'accompagner de l'augmentation de tous les salaires.

80% des salarié·es à temps partiel sont des femmes, bien souvent payé·es au smic horaire et donc bien loin du smic mensuel et même parfois en dessous du seuil de pauvreté. La CGT demande :

- La majoration des heures complémentaires dès la première heure ;
- La mise en place d'une prime de temps partiel à l'image de la prime de précarité, correspondant à 10% de la rémunération brut ;
- Les temps partiels doivent être cotisés à l'équivalent d'un temps plein.

Comme annoncé lors de la conférence sociale de 2023, une négociation interprofessionnelle sur les temps partiels doit être convoquée par le gouvernement qui donne comme objectif de sortir de la précarité.

L'index égalité salariale est totalement inopérant et doit être modifié en profondeur. La transposition de la directive sur la transparence salariale doit être un **levier pour sanctionner toutes les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale**. Avec les associations féministes, la CGT porte l'exigence d'une **loi cadre contre les violences sexistes et sexuelles**.

Pour résumer :

- **Echelle mobile des salaires** (indexation de tous les salaires sur les prix) pour stopper le tassement des salaires ;
- **Egalité salariale et professionnelle** ;
- **Augmentation immédiate du smic à 2.000 euros bruts** et augmentation de tous les salaires pour vivre de son travail et relancer l'économie ;
- **Revalorisation automatique du SMIC dès 1% d'inflation** (au lieu de 2% actuellement) ;
- **Utiliser l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé à la place de l'IPC** ;
- **Négociation interprofessionnelle sur les temps partiels**.

Pour la fonction publique et ses trois versants.

- **Augmentation immédiate de 10 % du point d'indice**, et l'indexation du point sur l'inflation ;
- **La revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires** ;
- **L'égalité salariale et professionnelle** entre les hommes et les femmes.

